

**Commission** : Programme des Nations Unies pour le Développement

**Question** : Les Objectifs de Développement Durable : Quel nouvel élan mondial pour 2045 ?

**Auteur** : France

En tant que membre du Conseil de Sécurité, la France prend très au sérieux les défis mondiaux et agit en tant que membre responsable et solidaire de la communauté internationale. La France est engagée dans la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) depuis leur adoption en 2015. Lors de la Conférence de Paris en 2015, le pays a joué un rôle clé dans la négociation de l'Accord de Paris sur le climat. Cet accord montre notre engagement à lutter contre le changement climatique, qui est un obstacle majeur à la réalisation des ODD. La France reconnaît l'impact disproportionné du changement climatique et de crises globales sur les pays du Sud et s'est engagée à mettre en place un partenariat fondé sur les principes de responsabilité et d'intérêts partagés. La France se donne les moyens de lutter plus efficacement contre les inégalités mondiales et de protéger les biens publics mondiaux. A cet effet, la France a suivi depuis 2021 sa loi de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales. Elle a investi davantage pour accompagner les pays les plus vulnérables, notamment d'Afrique, vers des modèles de croissance plus résilients, plus inclusifs et plus durables. La France est aussi investie dans les fonds multilatéraux pour agir plus fortement en faveur de la préservation du climat, de la santé, de l'éducation et de l'égalité femmes-hommes.

Cependant, il est clair que malgré nos efforts les objectifs n'ont été que partiellement atteints d'ici 2030. En tant que pays développés, nous devons reconnaître que les défis mondiaux, tels que la pauvreté, les inégalités, et le changement climatique, exigent une approche équilibrée entre l'ambition et le pragmatisme. En plus, de nouveaux défis sont apparus, tels que la prolifération des conflits, y compris en Europe ; la propagation incontrôlée de l'IA ; les flux migratoires croissants qui mettent nos sociétés à rude épreuve ; la crise croissante de la dette dans les pays en développement et les formes de financement dépassées. Nous devons admettre que nos approches passées de la lutte contre les effets du changement climatique ont également été infructueuses. Nous avons adopté une stratégie fondée sur une « écologie punitive » au détriment du développement économique et de la compétitivité. Nous avons imposé des coûts prohibitifs à nos producteurs et créé une croissance économique négative. Les tensions autour des défis économiques et migratoires ont un impact direct sur notre capacité à investir dans des programmes durables et faire face aux conséquences des crises globales.

Cela signifie que nous devons trouver un juste milieu entre le bien-être de l'humanité et les intérêts nationaux. Nous croyons que la transition vers un développement durable nécessite une transformation complète de nos concepts actuels. La France estime qu'une nouvelle stratégie est nécessaire. Une stratégie respectueuse des nations et de leurs besoins. Nous ne pouvons pas atteindre le plus grand bien de l'humanité dans son ensemble si nous négligeons le bien de chaque nation. Les nouveaux objectifs de développement devraient être plus spécifiques et mieux ciblés. Ils doivent faire face aux causes profondes des migrations qui affectent toutes nos sociétés. La France est favorable à un nouveau pacte mondial sur la migration et à une nouvelle stratégie de développement pour 2045, qui intégrerait les leçons tirées des années précédentes.

Pour trouver un juste équilibre entre les besoins des différentes nations et de la communauté globale et pour avancer vers un développement durable et équitable, la France propose plusieurs politiques concrètes à adopter dans le cadre de cette résolution dont une Déclaration des droits des nations et des peuples. En complément de la Déclaration des droits de l'homme des Nations unies, la France estime qu'il devrait y avoir une déclaration mettant en avant les droits des nations, réaffirmant le respect de la souveraineté, de l'identité nationale et de l'intégrité territoriale de chaque État membre des Nations unies. Le droit au développement et à la croissance économique devrait faire partie de cette déclaration. Elle devrait également contenir le droit des nations à protéger leurs frontières et à poursuivre leurs intérêts dans le respect des principes de relations amicales et de bon voisinage.

En outre, un nouveau pacte mondial sur les migrations devrait établir un cadre global favorisant des migrations sûres, ordonnées et régulières, en s'attaquant aux causes profondes telles

que les inégalités économiques, les conflits et le changement climatique. Cette politique viserait à réduire les migrations forcées de 30 % d'ici à 2035, et des rapports annuels permettraient de suivre les progrès accomplis. Les mesures pratiques comprennent la création de canaux de migration légale, de programmes de mobilité professionnelle et la protection des droits des migrants, ainsi que des aides financières aux régions confrontées à des pressions migratoires. Les pays développés contribuent à un fonds de solidarité, assurant une répartition équitable des ressources. L'efficacité de la politique serait évaluée tous les cinq ans, ce qui permettrait de procéder à des ajustements en temps utile et de suivre les progrès accomplis.

Enfin, une transition vers les énergies renouvelables. La France est déjà un acteur mondial de premier plan dans la transition vers les énergies propres, grâce à l'importance qu'elle accorde à l'énergie nucléaire et aux sources d'énergie renouvelables. La France plaide en faveur d'un engagement mondial plus fort pour parvenir à des émissions nettes nulles d'ici 2050, en s'appuyant sur l'énergie nucléaire et en promouvant l'énergie éolienne, solaire et l'hydrogène. Soutenir les initiatives au sein de l'UE pour augmenter le financement des technologies vertes et offrir une assistance technique aux pays en développement pour soutenir leur transition vers l'énergie propre. L'objectif est que 80 % de la production d'électricité de la France proviennent de sources renouvelables d'ici à 2040, conformément aux objectifs du Green Deal de l'UE. Nous travaillerons en étroite collaboration avec le PNUD pour établir des centres internationaux de technologies vertes afin de transférer la technologie et l'expertise aux pays à faible revenu.

En conclusion, la France réaffirme son engagement envers un développement durable et équitable, appelant à une approche équilibrée qui concilie le respect des besoins nationaux et les responsabilités globales. Elle propose de nouvelles initiatives, notamment une Déclaration des droits des nations, un pacte mondial sur les migrations, et une stratégie ambitieuse pour la transition énergétique, afin de répondre aux défis de notre époque. En s'appuyant sur des partenariats solides et des objectifs ciblés, la France aspire à bâtir un avenir où la croissance économique, la justice sociale, et la protection de l'environnement sont en harmonie, au bénéfice de toutes les nations.